

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2025.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	04
Présents :	17
Procurations :	06
Votants :	23

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Patrick ARCHIMBAUD - Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROCC – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Claudia BRET – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – Christine GIBAUD

Procurations : Francis CLUTIER à Robert LACROTTE - Laurent LEWANDOWSKI à Vincent MOUNIER - Françoise VOLLE à Marie EL FARKH - Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - Irène GALIBERT à Brigitte SOUCHE - René MONTREDON à Christine GIBAUD

Absent(e)s : Anne VENTALON - Laurent TOUZET - Marjorie LAJOIE - Laurent FAURE

Secrétaire de séance : Vincent MOUNIER

Ressources Humaines – Transformation d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à un emploi d'attaché territorial principal à temps complet

Pour donner suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent, il vous est proposé de créer, à compter du 1er août 2025, un emploi d'attaché territorial principal à temps complet. Ce grade comporte actuellement 10 échelons, de l'I.B. 593 à l'I.B. 1015.

Je vous propose de transformer un emploi d'attaché territorial à temps complet en un emploi d'attaché territorial principal à temps complet.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Compte tenu des dispositions du statut de la fonction publique territoriale, cet agent sera affilié à la CNRACL.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

../..

.2.

IL EN EST AINSI DECIDE A L'UNANIMITE.

Le Maire :

- ***Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 9 juillet 2025 et de sa publication à la même date ;***
- ***Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr***

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 9 juillet 2025

Le Maire

Michel CEYSSON

